



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Warden tenue le mercredi 8 avril 2026, à 19h45, à la mairie de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences :

Monsieur Philip Tétrault, maire
Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
Madame Caroline Martineau, conseillère, poste numéro 2
Monsieur Stéphane Verreault, conseiller, poste numéro 3
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Jean Parent, conseiller, poste numéro 6

Absences:

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault

Était également présent : Monsieur Joel McPherson, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. MAMH
 - 5.2. MTQ
 - 5.3. Ville de Waterloo
6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 6.1. Autorisation de passage - Événement cycliste Le Grand Tour 2026
 - 6.2. Acceptation de l'offre de service en paysagement de Brigitte Berniolles
 - 6.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-184 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-127 et le règlement administratif 2017-131 afin d'intégrer les dispositions relatives aux TIAM
 - 6.4. Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement 2026-185 remplaçant le règlement 2022-161 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 6.5. Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 2026-186 remplaçant le règlement 2022-162 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 6.6. Acceptation de l'offre de services d'EXP - Mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales
 - 6.7. Acceptation d'un bail commercial - Relocalisation temporaire des bureaux municipaux
 - 6.8. Vente d'une génératrice Kohler modèle 17RES

- 6.9. Vente d'une thermopompe murale Fujitsu
- 7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES
 - 7.1. Conciliation bancaire au 31 mars 2026
 - 7.2. Rapport budgétaire au 31 mars 2026
 - 7.3. Approbation des comptes payés au 31 mars 2026
 - 7.4. Approbation des comptes à payer au 31 mars 2026
 - 7.5. Adoption du règlement numéro 2026-183 décrétant une dépense de 2 511 000 \$ et un emprunt de 427 000 \$ pour la construction d'un nouvel hôtel de ville - centre communautaire
 - 7.6. Présentation et adoption du rapport financier audité au 31 décembre 2025 par la firme Jérémy Joyal - Deslandes CPA Inc
 - 7.7. Programmation de travaux TECQ 2024-2028 - approbation et engagements de la municipalité
 - 7.8. Programme d'aide à l'entretien des routes locales - Reddition de comptes 2025
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE INCENDIE)
 - 8.1. Service Incendie- Rapport mensuel
- 9. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Aquatech- Rapport mensuel sur l'échantillonnage de l'eau potable
 - 9.2. Acceptation de l'offre de service de Pompes et traitements d'eau Bernier Inc. - Nettoyage des puits municipaux
- 10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 10.1. Rapport mensuel de l'inspectrice
 - 10.2. Adoption du règlement 2026-180 relatif à la gestion des immeubles patrimoniaux et à la délégation de certains mandats au comité consultatif d'urbanisme
 - 10.3. Adoption du règlement numéro 2026-181 relatif à la démolition d'immeubles
 - 10.4. Adoption du règlement 2026-182 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
- 11. LOISIRS ET CULTURE
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h45, monsieur le maire, Philip Tétrault déclare la séance ouverte.

2026-04-043 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de monsieur Stéphane Verreault
Appuyée par madame Caroline Martineau
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden adopte l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE

2026-04-044 3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

Sur une proposition de madame Barbara Talbot
Appuyée par monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden adopte le procès-verbal de séance ordinaire du 11 mars 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CORRESPONDANCE

Le conseil constate le dépôt et accuse réception des éléments de correspondance ci-dessous présentés :

5.1. MAMH

5.2. MTQ

5.3. VILLE DE WATERLOO

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2026-04-045 6.1. AUTORISATION DE PASSAGE - ÉVÉNEMENT CYCLISTE LE GRAND TOUR 2026

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden a reçu une demande d'autorisation de passage dans le cadre de l'événement cycliste Le Grand Tour, prévu les 4 et 5 août 2026;

ATTENDU QUE cet événement regroupe environ 1 200 cyclistes sur un parcours de six jours dont le départ et l'arrivée sont prévus à l'Exposition agricole d'Ayer's Cliff;

ATTENDU QUE le parcours prévoit un passage sur le territoire de la Municipalité de Warden les 4 et 5 août 2026;

ATTENDU QUE les organisateurs demandent la collaboration de la Municipalité afin d'autoriser le passage des cyclistes et de compléter le document Annuaire d'urgence et parcours, notamment en lien avec :

- Les Services D'urgence;
- Les Travaux Routiers Prévus;
- Les Informations Pertinentes Sur Le Territoire;
- Les Attraits Touristiques À Mettre En Valeur;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de collaborer à cet événement régional favorisant le tourisme sportif et le rayonnement du territoire;

Sur une proposition de monsieur Serge Blanchard
Appuyée par monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Warden autorise le passage de l'événement cycliste Le Grand Tour sur son territoire les 4 et 5 août 2026, selon le parcours soumis par les organisateurs;

QUE la Municipalité transmette aux organisateurs le formulaire Annuaire d'urgence et parcours dûment complété avec les informations relatives aux services d'urgence et aux travaux routiers prévus;

QUE la direction générale soit autorisée à communiquer toute information pertinente concernant les attraits touristiques ou toute bonification de l'expérience des cyclistes sur le territoire de Warden.

ADOPTÉE

2026-04-046 6.2. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE EN PAYSAGEMENT DE BRIGITTE BERNIOLLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden souhaite assurer l'entretien saisonnier des plates-bandes situées au parc, au massif central et à l'accès de la piste cyclable pour la période de mai à octobre 2026;

ATTENDU QUE madame Brigitte Berniolles a déposé une offre de services comprenant la plantation des annuelles, le désherbage manuel, la taille des arbustes, la coupe des fleurs fanées et la fermeture automnale;

ATTENDU QUE le montant de l'offre s'élève à 2 700.00 \$;

Sur une proposition de monsieur Stéphane Verreault
Appuyée par monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Warden accepte l'offre de services de madame Brigitte Berniolles pour l'entretien des plates-bandes municipales pour la période de mai à octobre 2026, au montant de 2 700.00 \$;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à l'entretien des espaces verts et des aménagements paysagers.

ADOPTÉE

2026-04-047 6.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-184 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-127 ET LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 2017-131 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TIAM

Avis de motion est donné par monsieur Martin Labrecque, qu'à une séance ultérieure du conseil sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2026-184, intitulé :

« Projet de règlement numéro 2026-184 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-127 afin d'intégrer les dispositions relatives aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) ».

Le même conseiller dépose le projet de règlement numéro 2026-184.

Sur une proposition de monsieur Martin Labrecque appuyée par monsieur Serge Blanchard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet de règlement numéro 2026-184, tel que déposé

2026-04-048 6.4. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-185 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2022-161 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par monsieur Serge Blanchard, qu'à une séance ultérieure du conseil sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2026-185, intitulé :

« Règlement numéro 2026-185 remplaçant le règlement 2022-161 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

Le même conseiller dépose le projet de règlement numéro 2026-185.

Sur une proposition de monsieur Serge Blanchard appuyée par madame Barbara Talbot, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet de règlement numéro 2026-185, tel que déposé

2026-04-049 6.5. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-186 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2022-162 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par monsieur Jean Parent, qu'à une séance ultérieure du conseil sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2026-186, intitulé :

« Règlement numéro 2026-186 remplaçant le règlement 2022-162 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ».

Le même conseiller dépose le projet de règlement numéro 2026-186.

Sur une proposition de monsieur Jean Parent appuyée par monsieur Stéphane Verreault, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet de règlement numéro 2026-186, tel que déposé

2026-04-050 6.6. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES D'EXP - MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden doit procéder à la mise à jour de son plan d'intervention des infrastructures municipales afin d'intégrer les travaux réalisés depuis 2018 et répondre aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la firme EXP a transmis une offre de services professionnels datée du 9 mars 2026 pour la mise à jour des fichiers et des plans requis, incluant le suivi et l'assistance technique auprès du MAMH, le tout selon une tarification sur base horaire conformément au décret 1235-87;

ATTENDU QUE le budget recommandé pour la réalisation de ce mandat est de **25 000.00 \$ avant taxes**, excluant toute refonte complète du rapport antérieur;

Sur une proposition de madame Caroline Martineau
Appuyée par madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Warden accepte l'offre de services professionnels de la firme EXP, datée du 9 mars 2026, relativement à la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales, pour un montant budgétaire maximal de 25 000.00 \$ avant taxes;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit payable à même le programme TECQ 2024-2028, lorsque admissible, et à défaut par le fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉE

2026-04-051 6.7. ACCEPTATION D'UN BAIL COMMERCIAL - RELOCALISATION TEMPORAIRE DES BUREAUX MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden procède à la démolition et à la reconstruction de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE, durant la réalisation de ces travaux, la Municipalité doit relocaliser temporairement ses activités administratives;

ATTENDU QU'un bail commercial a été proposé par Groupe RSE inc. pour la location d'un espace à bureau situé au 1-5383, rue Foster, à Waterloo;

ATTENDU QUE ce bail est d'une durée déterminée débutant le 1er mai 2026 et se terminant le 30 novembre 2026;

ATTENDU QUE le loyer mensuel est fixé à 1 300.00 \$ plus les taxes applicables, payable mensuellement;

Sur une proposition de monsieur Serge Blanchard

Appuyée par monsieur Martin Labrecque

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Warden accepte le bail commercial à intervenir entre Groupe RSE inc. et la Municipalité de Warden pour la location d'un espace de bureau situé au 1-5383, rue Foster, à Waterloo, afin d'y relocaliser temporairement les bureaux municipaux pendant la durée des travaux de démolition et de reconstruction de l'hôtel de ville;

QUE Joel McPherson, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis relativement à ce bail.

ADOPTÉE

2026-04-052 6.8. VENTE D'UNE GÉNÉRATRICE KOHLER MODÈLE 17RES

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden possède une génératrice Kohler modèle 17RES, au propane, numéro de série 2245272, d'une puissance de 17.0 kW, qui n'est plus requise pour ses opérations municipales;

ATTENDU QUE le conseil souhaite procéder à la vente de cet équipement afin d'en disposer de façon transparente et au meilleur prix possible;

Sur une proposition de monsieur Martin Labrecque

Appuyée par monsieur Jean Parent

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la génératrice Kohler modèle 17RES, numéro de série 2245272, carburant propane, 120/240 volts, 70 ampères, 17.0 kW, soit déclarée bien excédentaire de la Municipalité de Warden;

QUE la direction générale soit autorisée à procéder à sa mise en vente par appel d'offres public simplifié, affichage sur les plateformes municipales, encan ou tout autre mode jugé approprié;

QUE la vente soit effectuée au plus offrant, sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur;

QUE le prix minimal de vente soit fixé à 2 000.00 \$;

QUE le conseil se réserve le droit de refuser toute offre jugée insuffisante ou non conforme à l'intérêt de la Municipalité de Warden.

ADOPTÉE

2026-04-053 6.9. VENTE D'UNE THERMOPOMPE MURALE FUJITSU

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden possède une thermopompe murale Fujitsu, composée d'une unité intérieure modèle ASU12RL2 et d'une unité extérieure modèle AOU12RL2, d'une capacité de 12 000 BTU en climatisation et 14 000 BTU en chauffage, qui n'est plus requise pour ses opérations municipales;

ATTENDU QUE le conseil souhaite procéder à la vente de cet équipement afin d'en disposer de façon transparente et au meilleur prix possible;

Sur une proposition de monsieur Martin Labrecque
Appuyée par monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la thermopompe murale Fujitsu, incluant l'unité intérieure numéro de série EYA026420 et l'unité extérieure numéro de série EVN026867, soit déclarée bien excédentaire de la Municipalité de Warden;

QUE la direction générale soit autorisée à procéder à sa mise en vente par appel d'offres public simplifié, affichage sur les plateformes municipales, encan ou tout autre mode jugé approprié;

QUE le prix minimal de vente soit fixé à 500.00 \$;

QUE la vente soit effectuée au plus offrant, sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur;

QUE l'acheteur soit entièrement responsable du démontage, du transport, de la récupération du réfrigérant, du raccordement électrique et de toute manipulation requise, le tout à ses frais et par une personne qualifiée;

QUE la Municipalité de Warden soit dégagée de toute responsabilité relativement au démontage, à l'installation ou à l'utilisation subséquente de l'équipement;

QUE le conseil se réserve le droit de refuser toute offre jugée insuffisante ou non conforme à l'intérêt de la Municipalité de Warden.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2026-04-054 7.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 31 MARS 2026

Sur une proposition de monsieur Stéphane Verreault
Appuyée par madame Caroline Martineau
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden approuve la conciliation bancaire au 31 mars 2026, telle que présentée.

ADOPTÉE

7.2. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire au 31 mars 2026, indique des revenus de 2 013.37 \$ et des dépenses de fonctionnement de 170 159.83 \$.

2026-04-055 7.3. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 MARS 2026

Sur une proposition de monsieur Serge Blanchard
 Appuyée par madame Barbara Talbot
 Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden accepte les paiements effectués du 1er au 31 mars 2026 totalisant 167 515.36 \$ tels que présentés ci-après :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Marie Noël Lussier	Subvention loisirs	200.00
Bureaupro Citation Inc.	Photocopieur	53.33
Bertrand Ostiguy	Déneigement	6 971.33
Mrc La Haute-Yamaska	Quote-part	33 743.94
Int Communications	Site Web	63.18
Vidéotron	Télécom	241.97
Bureaupro Citation Inc.	Photocopieur	7.99
Joel Mcherson	Frais déplacements	182.88
Visa Desjardins	Fourniture	2 535.26
Revenu Canada Das	DAS	444.38
Revenu Quebec Das	DAS	1 202.34
Philip Tetrault	Frais déplacements	217.36
Ghyslaine Champagne	Entretien ménager	85.00
Drumco Énergie	Réparation génératrice	751.21
Julie Guilmain	Inspectrice	820.92
Hydro Québec	Électricité	3 766.46
Telus	Télécom	40.24
Aquatech	Exploitation eaux	5 460.78
Rogers	Télécom	73.44
Blanchard Serge	Frais de poste	35.17
Caroline Denommée, Architecte Inc.	Architecture Hôtel de ville	10 017.20
Ville De Waterloo	Ententes Waterloo	11 137.56
Ministre Des Finances	Sûreté du Québec	28 076.00
Hydro Québec	Électricité	268.36
Fernand Auclair	Déneigement	250.00
Ville De Waterloo	Ententes Waterloo	55 366.70
Lcl Génie, Environnement	Test sol rue du Pont	1 730.37
Vidéotron	Télécom	31.62
Bureaupro Citation Inc.	Photocopieur	63.96
Csst	Avis de cotisation CNESST	291.75
Aquatech	Exploitation eaux	3 011.05
Eurofins	Analyse eaux	163.26
Vidéotron	Télécom	210.35
TOTAL		167 515.36

ADOPTÉE

2026-04-056 7.4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2026

Sur une proposition de monsieur Serge Blanchard
 Appuyée par madame Caroline Martineau
 Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden accepte les comptes à payer totalisant 5 523.13 \$ présentés ci-après et en autorise le déboursé :

FOURNISSEUR	MONTANT
Avizo Experts-Conseils	1 149.75
Avizo Experts-Conseils	3 164.69
Hydro Québec 2866	742.28
Telus	40.24
Légion Canadienne Waterloo	64.00
Grenke	362.17
TOTAL	5 523.13

ADOPTÉE

2026-04-057 7.5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-183 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 511 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 427 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HÔTEL DE VILLE - CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 2026-183 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 2026-183 a été déposé et présenté aux membres du conseil conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de madame Barbara Talbot
Appuyée par monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Warden adopte le règlement numéro 2026-183 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 2 511 000.00 \$ et un emprunt de 427 000.00 \$ pour la construction d'un nouvel hôtel de ville - centre communautaire »;

QUE le règlement fasse partie intégrante du présent procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-04-058 7.6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER AUDITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025 PAR LA FIRME JÉRÉMY JOYAL - DESLANDES CPA INC

ATTENDU QUE le représentant de la firme Jérémy Joyal – Deslandes CPA Inc., monsieur Jérémy Joyal Deslandes, a présenté et déposé en séance, auprès des membres du conseil de la Municipalité de Warden, le rapport financier consolidé de la Municipalité au 31 décembre 2025, incluant le rapport du vérificateur externe sur les états financiers de l'exercice terminé à cette date;

Sur une proposition de monsieur Serge Blanchard
Appuyée par monsieur Stéphane Verreault
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Warden constate et accepte le dépôt du rapport financier consolidé au 31 décembre 2025 ainsi que le rapport du vérificateur externe l'accompagnant, tels que présentés;

QUE le maire présente les faits saillants du rapport financier audité au 31 décembre 2025 ainsi que du rapport du vérificateur externe, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

2026-04-059 7.7. PROGRAMMATION DE TRAVAUX TECQ 2024-2028 - APPROBATION ET ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur une proposition de monsieur Jean Parent
Appuyée par monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Warden s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Warden s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité de Warden approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe ainsi que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale confirmée;

QUE la Municipalité de Warden s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité de Warden s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité de Warden s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ADOPTÉE

2026-04-060 7.8. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES - REDDITION DE COMPTES 2025

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé à la Municipalité de Warden une aide financière de 10 390.00 \$ dans le cadre du volet Entretien des routes locales du Programme d'aide à la voirie locale, dossier no FXV27498, pour l'année civile 2025;

ATTENDU QUE cette aide financière vise l'entretien courant, préventif et palliatif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité doit attester de l'utilisation pertinente de la totalité de l'aide financière reçue au cours de l'année précédente afin de recevoir le versement de l'année en cours;

Sur une proposition de monsieur Martin Labrecque
Appuyée par monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Warden informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation de la somme de 10 390.00 \$ conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales du Programme d'aide à la voirie locale;

QUE la Municipalité atteste que les travaux réalisés ou les frais engagés admissibles ont été effectués conformément aux exigences du programme;

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE INCENDIE)

8.1. SERVICE INCENDIE- RAPPORT MENSUEL

Le directeur général dépose le rapport mensuel du service incendie.

9. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. AQUATECH- RAPPORT MENSUEL SUR L'ÉCHANTILLONAGE DE L'EAU POTABLE

Le directeur général dépose au conseil ledit rapport.

2026-04-061 9.2. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE POMPES ET TRAITEMENTS D'EAU BERNIER INC. - NETTOYAGE DES PUIXS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden doit procéder au nettoyage de deux puits municipaux afin d'assurer le bon fonctionnement de ses installations d'alimentation en eau potable;

ATTENDU QUE ces travaux constituent une dépense admissible dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028;

ATTENDU QUE l'entreprise Pompes et traitements d'eau Bernier inc. a déposé une soumission pour la réalisation des travaux de nettoyage, incluant la foreuse à câble, la main-d'oeuvre, le développement, le transport et les accessoires requis;

ATTENDU QUE le coût estimé des travaux s'élève à 15 769.46 \$ taxes incluses par puits, pour un total estimatif de 31 538.92 \$ taxes incluses pour les deux puits;

Sur une proposition de monsieur Stéphane Verreault
Appuyée par monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Warden accepte la soumission de Pompes et traitements d'eau Bernier inc. pour les travaux de nettoyage de deux puits municipaux, pour un montant estimatif maximal de 31 538.92 \$ taxes incluses;

QUE cette dépense soit affectée à la programmation TECQ 2024-2028;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1. RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTRICE

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de l'inspectrice.

2026-04-062 10.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-180 RELATIF À LA GESTION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX ET À LA DÉLÉGATION DE CERTAINS MANDATS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 2026-180 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 2026-180 a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de monsieur Serge Blanchard
Appuyée par madame Caroline Martineau
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Warden adopte le règlement numéro 2026-180 intitulé « Règlement relatif à la gestion des immeubles patrimoniaux et à la délégation de certains mandats au comité consultatif d'urbanisme »;

QUE le règlement fasse partie intégrante du présent procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

2026-04-063 10.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-181 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 2026-181 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 2026-181 a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de monsieur Jean Parent
Appuyée par monsieur Martin Labrecque

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Warden adopte le règlement numéro 2026-181 intitulé « Règlement relatif à la démolition d'immeubles »;

QUE le règlement fasse partie intégrante du présent procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

2026-04-064 10.4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-182 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 2026-182 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 2026-182 a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de madame Caroline Martineau
Appuyée par madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Warden adopte le règlement numéro 2026-182 intitulé « Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments »;

QUE le règlement fasse partie intégrante du présent procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-04-065 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de monsieur Jean Parent
Appuyée par monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 19h58

ADOPTÉE

Adopté ce 13 mai 2026

Joel McPherson
Directeur général et greffier-trésorier

Philip Tétrault
Maire